Infor LN Service - Répartition des charges - Guide de l'utilisateur

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci- joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (“Objectif”).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tsworkloadlevug (U9868)
Release	10.5 (10.5)
Publié le	20 décembre 2017

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Répartition des charges (programmation).....7

Répartition des charges (programmation).....7

Chapitre 2 Répartition des charges et planification selon le temps.....11

Gestion de la marge horaire.....11

Chapitre 3 Niveau de charge de reprise - selon le temps.....13

Répartition et modification des charges de travail dans le plan.....13

Moment de chargement d'un nouveau plan.....13

Lors de l'ajout de prestations dans un plan existant (régénération de plan).....14

Lors de l'ajout de prestations dans un plan existant (conservation du plan existant).....14

Lors de la planification des prestations.....15

A propos de ce document

Objectifs

Ce document vise à atteindre les objectifs décrits ci-dessous. Sa lecture présuppose que vous avez déjà des connaissances sur l'application Infor LN Service.

- **Comprendre le concept suivant**
  Planification de groupes
- **Effectuer les tâches suivantes**
  Répartition des charges
- Selon le temps et l'itinéraire

Sommaire du document

Ce guide explique les différents concepts et procédures disponibles dans le processus de répartition des charges.

Comment lire ce document

Ce document est constitué à partir de rubriques d'aide en ligne. Par conséquent, les références à d'autres sections du manuel sont présentées comme illustré dans l'exemple suivant :

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'aide en ligne d'Infor LN Service.

Reportez-vous à la table des matières pour trouver la section référencée.

Les termes soulignés correspondent à un lien vers une définition du glossaire. Si vous consultez ce document en ligne et que vous cliquez sur le texte souligné, vous accédez directement à la définition du glossaire à la fin du document.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com .

Référencez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacter Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme .

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Chapitre 1
Répartition des charges (programmation)

1

Ce chapitre propose une brève description de la répartition des charges (planification).

Répartition des charges (programmation)

Lors de la planification de groupes, la répartition des charges permet de définir le nombre de groupes à générer pour une combinaison d'attributs de planification programmée en parallèle. La répartition des charges crée plusieurs groupes pour une même combinaison de ces attributs. Lors de la répartition des charges selon le calendrier, les heures de début et de fin de prestation planifiées permettent de répartir les prestations entre les groupes au sein d'un ensemble de groupes.

La répartition des charges selon le calendrier comprend les tâches suivantes :

- **Sélection des prestations**
  Permet de sélectionner toutes les prestations pour lesquelles le processus de répartition doit être exécuté. Les prestations sélectionnées sont transférées dans un autre groupe pour la répartition des charges, avec toutefois les exceptions suivantes :
  - Groupes gelés et planifiés fermes
  - Ensembles de prestations gelées et planifiées fermes
  - Prestations planifiées fermes
- **Tri des prestations**
  Permet de trier les prestations sélectionnées. Le premier critère de tri est l'ensemble de groupes. Dans chaque ensemble de groupes, les prestations sont triées en fonction des dates de début et de fin. Les prestations sont triées selon les critères suivants :
  - Heure de début au plus tôt
  - Heure de début planifiée
  - Heure de début au plus tard (le calcul de l'heure de début au plus tard d'une prestation est fonction de l'heure de fin au plus tard, de la durée de la prestation, du calendrier applicable, du type de disponibilité et du fuseau horaire).
  - Heure de fin planifiée
  - Heure de fin au plus tard

Remarque

Si la date de début n'est pas spécifiée, la valeur de ce champ est zéro par défaut. Si la date de fin n'est pas spécifiée, la plus grand valeur possible est prise en compte. Dans un plan, les prestations sans date de début sont toujours programmées en premier et les prestations sans date de fin en dernier.

- **Répartition des prestations en groupes**
  Les prestations sélectionnées sont réparties dans les groupes d'un ensemble de groupes. Chaque prestation est ajoutée au groupe avec l'heure de fin au plus tôt. L'heure de fin du groupe est mise à jour en conséquence. Le processus se poursuit jusqu'à ce que toutes les prestations aient été ajoutées dans un groupe.

  Lorsqu'une prestation est reportée ou programmée à une date/heure antérieure ou postérieure, l'heure de début et l'heure de fin planifiées sont mises à jour.

Remarque

Si les cases **Respecter début au plus tôt** de la session Paramètres planification des ressources (tsspc0101m000) sont cochées pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les prestations planifiées, une prestation ne peut jamais démarrer avant l'heure de début au plus tôt qui a été spécifiée pour elle.

Le processus de répartition des charges selon calendrier est le suivant :

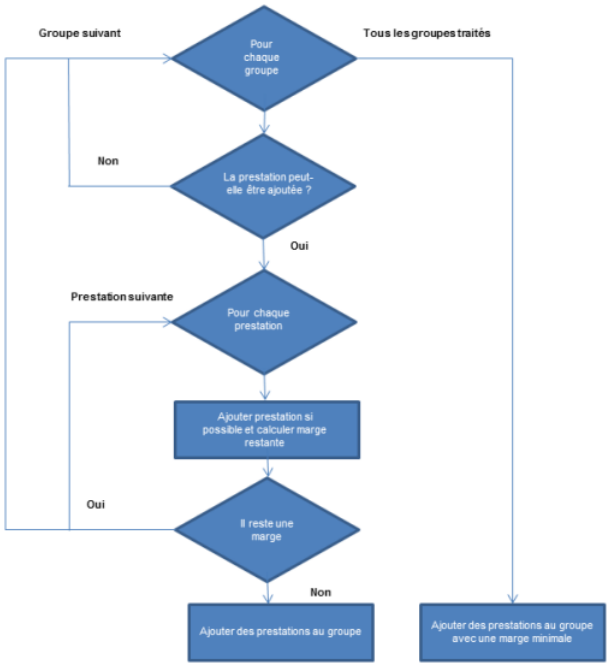

Lorsque les cases **Respecter début au plus tôt** de la session Paramètres planification des ressources (tsspc0101m000) sont cochées pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les prestations planifiées, une prestation démarre toujours à l'heure de fin au plus tard du groupe dans lequel elle est ajoutée. Lors de l'ajout d'une prestation dans un groupe, si l'heure de début au plus tôt d'une prestation n'est pas prise en compte, aucune marge horaire n'est occasionnée. Une fois la prestation ajoutée, le processus se poursuit pour les prestations suivantes.

Si les cases **Respecter début au plus tôt** de la session Paramètres planification des ressources (tsspc0101m000) ne sont pas cochées pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les prestations planifiées, une prestation ne peut jamais démarrer avant l'heure de début au plus tôt. Une marge horaire peut en fait apparaître après l'ajout d'une prestation dans un groupe.

Chapitre 2
Répartition des charges et planification selon le temps

2

Ce chapitre propose une brève description de la répartition des charges et la planification selon le temps.

Gestion de la marge horaire

La gestion des marges horaires fait partie du processus de répartition des charges. Une marge horaire peut apparaître après l'ajout d'une activité dans un groupe. Si les cases **Respecter début au plus tôt** de la session Paramètres planification des ressources (tsspc0101m000) sont cochées pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les activités planifiées, une activité ne peut jamais démarrer avant l'heure de début au plus tôt. Une marge horaire peut cependant apparaître après l'ajout d'une activité dans un groupe.

Si la case Respecter début au plus tôt est cochée, la marge horaire peut apparaître et l'algorithme de marge permet alors d'affecter la prestation. L'algorithme gère la marge horaire en programmant des prestations qui n'ont pas fait l'objet d'une répartition des charges. L'algorithme de marge horaire est un processus en deux étapes :

1. Sélection des groupes dans lesquels les prestations sont ajoutées. Les prestations doivent démarrer le plus tôt possible. Vous ne pouvez donc ajouter des prestations que dans les groupes dont l'heure de fin est antérieure ou semblable à l'heure de début au plus tôt de la prestation.
2. Infor LN implémente l'algorithme de marge horaire pour chacun des groupes sélectionnés. Toutes les prestations qui n'ont pas encore fait l'objet d'une répartition des charges sont prises en compte et pour chaque prestation, Infor LN vérifie si les prestations permettent de réduire (en partie) la marge horaire. L'exécution de l'algorithme de marge peut être considérée comme terminée lorsque :
   - toutes les prestations ont été vérifiées et plus aucune prestation n'est disponible pour réduire la marge horaire,
   - la marge horaire est entièrement comblée.

Remarque

Le calcul de la marge horaire n'est pas applicable lorsque la **Méthode de tri** définie pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les prestations planifiées est **Début au plus tôt** dans la session Paramètres

planification des ressources (tsspc0101m000). Les prestations sont triées en fonction de l'heure de début au plus tôt et, par conséquent, aucune prestation n'est disponible pour combler la marge horaire.

Le processus de gestion de la marge horaire est le suivant :

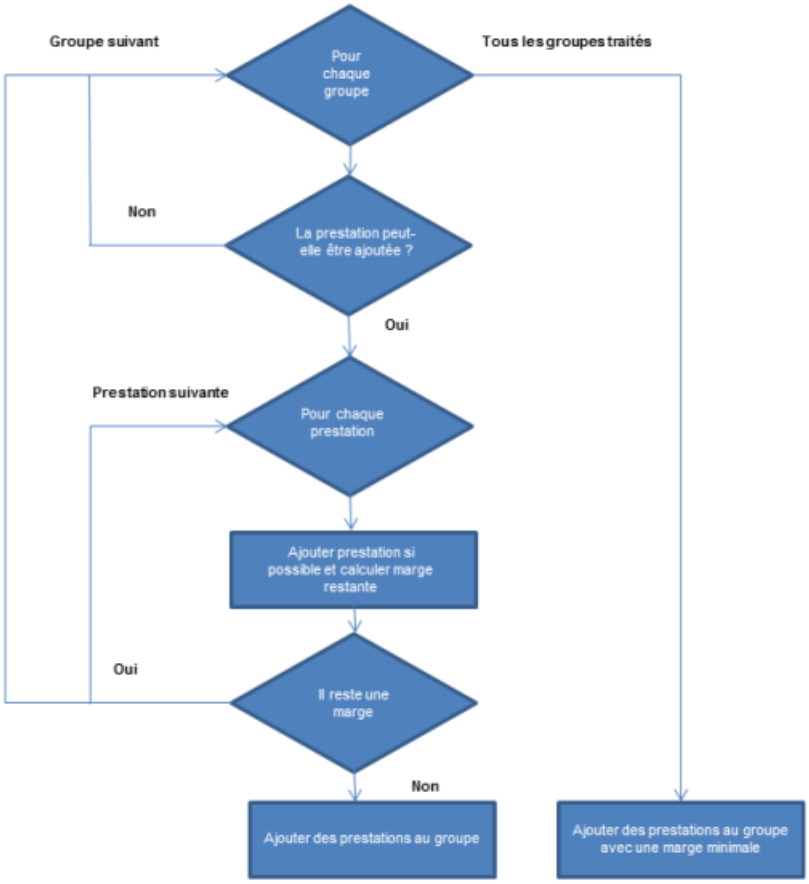

Chapitre 3
Niveau de charge de reprise - selon le temps

3

Ce chapitre propose une brève description de la répartition des charges et planification selon itinéraire en mode régénératif.

Répartition et modification des charges de travail dans le plan.

Moment de chargement d'un nouveau plan

La répartition des charges de travail peut être effectuée lors de la création d'un plan. La répartition est lancée directement après le chargement des expéditions. Avec ou sans répartition des charges de travail, les attributs de planification parallèles permettent de définir les groupes qui sont générés lors de la création d'un plan. Cependant, sans répartition des charges, un seul groupe est créé pour chaque combinaison unique de valeurs d'attributs parallèles. Avec répartition des charges, un ensemble de groupes et un groupe sont créés pour chaque combinaison unique de valeurs d'attributs parallèles.

Lorsque la création d'un plan s'effectue en combinaison avec la répartition des charges, les groupes créés peuvent faire ou ne pas faire partie d'ensembles de groupes. Des groupes autonomes peuvent, le cas échéant, être créés également. Un nouveau plan peut donc inclure un ou plusieurs ensembles de groupes, ainsi qu'un ou plusieurs groupes autonomes.

Les modifications qui doivent être implémentées sont les suivantes :

- Lorsque le groupe est disponible pour une prestation, Infor LN tente de trouver un ensemble d'attributs correspondant pour le groupe qui doit servir à la répartition des charges.
  - Lorsque l'ensemble d'attributs correspondant n'est pas disponible pour le groupe, l'ensemble de groupes n'est pas disponible non plus. La répartition des charges de travail peut donc être ignorée.
  - Lorsque l'ensemble d'attributs correspondant est disponible pour le groupe, l'ensemble de groupes est également disponible et la répartition des charges doit alors être effectuée.

Remarque

Toutes les prestations sont actuellement liées à un groupe unique. Une fois toutes les prestations chargées, la répartition des charges est effectuée. Les attributs de planification parallèles sont pris en compte à la fois pour l'ensemble de groupes et pour le groupe.

Lors de l'ajout de prestations dans un plan existant (régénération de plan)

Des ensembles de groupes contenant plusieurs groupes peuvent exister pour un plan. Les nouvelles prestations sont toujours ajoutées au premier groupe d'un ensemble donné. Après le chargement des nouvelles prestations, le plan inclut donc les prestations existantes et les nouvelles.

Une fois les nouvelles prestations ajoutées dans le plan existant, la répartition des charges de travail est différente de celle effectuée pour un nouveau plan. Les scénarios possibles sont les suivants :

- Ensembles de groupes contenant un seul groupe - Ces ensembles de groupes sont créés lors du chargement de nouvelles prestations. Dans ce scénario, le processus de répartition des charges est le suivant :
  - Créer des groupes.
  - Répartir les prestations de chaque ensemble de groupes dans tous les groupes de cet ensemble.
- Ensembles de groupes contenant plusieurs groupes dans lesquels aucune nouvelle prestation n'est ajoutée. Aucune modification n'est apportée à ces groupes.
- Ensembles de groupes contenant plusieurs groupes dans lesquels de nouvelle prestations sont ajoutées. Dans ce scénario, le processus de répartition des charges est le suivant :
  - Contrôler si de nouveaux groupes doivent être créés pour l'ensemble de groupes.
  - Répartir les prestations de chaque ensemble de groupes dans tous les groupes de cet ensemble.

Lors de l'ajout de prestations dans un plan existant (conservation du plan existant)

Lorsque de nouvelles prestations sont ajoutées à un plan existant et que ce dernier n'est pas modifié (excepté par l'ajout de ces nouvelles prestations), Infor LN recherche le groupe correct pour ces prestations. Si le groupe est disponible, Infor LN doit vérifier :

- Si le groupe appartient à un ensemble de groupes. Le groupe de l'ensemble de groupes présentant la date de fin la plus proche est sélectionné. La prestation est ajoutée à ce groupe.
- Si le groupe n'appartient pas à un ensemble de groupes. La prestation est ajoutée à ce groupe.

Lors de la planification des prestations

- Les prestations d'un ensemble de prestations sont triées avant d'être planifiées. Lors de la répartition des charges, vous pouvez trier les prestations en fonction de l'heure de début au plus tôt, de l'heure de début planifiée, de l'heure de fin planifiée et de l'heure de fin au plus tard. Lors de la planification des prestations, une nouvelle option de tri est incluse : l'heure de début au plus tard. L'heure de début au plus tard d'une prestation est calculée à partir de l'heure de fin au plus tard et de la durée de cette prestation. Lorsque la prestation fait l'objet d'une planification en amont à partir de l'heure de fin au plus tard, l'heure de début au plus tard est disponible. Remarque: Le calendrier, le type de disponibilité et le fuseau horaire d'une prestation permettent de calculer son heure de début au plus tard.
- Lorsque la case **Respecter début au plus tôt** de la session Paramètres planification des ressources (tsspc0101m000) n'est pas cochée pour l'ordre de service, l'ordre de travail et les prestations planifiées, une marge horaire peut apparaître entre deux prestations. Dans ce cas, l'algorithme de marge horaire doit être exécuté afin de réduire autant que possible cette marge. Remarque: La différence entre exécuter l'algorithme de marge horaire pour la planification des charges et l'exécuter pour le processus de planification est la suivante :
  - Dans le cas du processus de planification, la marge est réduite en utilisant les prestations d'un même ensemble de prestations. En conséquence, une prestation ne peut jamais être déplacée dans un autre ensemble de prestations ou un autre groupe.
  - Dans le cas de la répartition des charges, la marge est réduite par le biais de l'utilisation des prestations qui ne sont pas encore affectées à un groupe. Vous pouvez, par conséquent, déplacer une prestation dans un autre ensemble de prestations ou un autre groupe.